

**PROCÈS VERBAL
SEANCE ORDINAIRE
DU LUNDI 19 MAI 2025 A 20 HEURES 00**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf Mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Christian BOULEY, Maire.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, Mme CHALMEAU Vanina, M. VOCORET Sylvain, M. GIRAUDON Thibaut, FAULCONNIER Dominique, M. DURVILLE Nicolas, M. FABRICI Vincent, M. JACQUOT Fabrice.

Absents excusés avec pouvoir : /

Absents excusés sans pouvoir : Elodie CHALMEAU

Secrétaire de séance : Mme CHALMEAU Vanina.

Convocation du douze mai deux mil vingt-cinq adressée le douze mai deux-mil-vingt-cinq à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour était le suivant :

- Nomination secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2025,
- Travaux de voirie – Route de Chitry à Montallery,
- Restauration du tableau Saint Roch - Eglise,
- Questions diverses.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance.

Mme Vanina CHALMEAU est désignée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des présents du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

2025-18 – Travaux de voirie – Route de Chitry à Montallery

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS pour la reprise de la route de Chitry à Montallery, du bourg au pont de l'autoroute A6.

Le devis s'élève à 69 687.61€ HT soit 83 625.13€ TTC.

Il comprend la réfection de la voirie, la pose de panneaux et la réalisation d'un ralentisseur type dos d'âne visant à réduire la vitesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à 10 Pour,

- VALIDE le devis de l'entreprise COLAS présenté en séance et détaillé ci-dessus,
- CHARGE le Maire de faire une demande subvention au titre des amendes de police.

2025-19 – Restauration du tableau Saint Roch - Eglise

Lors du conseil municipal du 25 mars dernier, il avait été décidé de faire appel à Mme LEMOT pour la restauration du tableau Saint Roch. Le devis s'élevait à 10 720€ HT sans les options.

Les options comprennent :

Séance du 19 mai 2025

- Pour le cadre : le nettoyage, la vérification et la reprise des polychromies,
- Pour le châssis : le remplacement par un châssis en bois ou en aluminium.

Ces travaux seront réalisés uniquement si la restauratrice le juge nécessaire lorsqu'elle pourra examiner le tableau, après qu'il soit décroché.
Le montant total des options s'élève à 1 459€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à 10 Pour,

VALIDE les options du devis établit par Mme LEMOT Qui s'élèvent à 1 459€ HT.

Questions diverses

Circulation de camions sur les chemins et dépôt de gravats

Des camions transportant de la terre circulent sur les chemins de la commune afin de déverser la terre, sans autorisation au préalable de la mairie, sur une parcelle appartenant à un particulier.

Certaines questions se posent.

Que dit la loi sur ce sujet ? A-t-on le droit de déverser des gravats/terre sur une parcelle ?

Les camions étant chargés, ils détériorent fortement les chemins et les routes de la commune.

Un courrier sera donc envoyé à la personne concernée.

PAV

Les travaux d'emplacement des PAV (points apports volontaires) ont débuté et les containers seront prochainement installés.

Le matériel de tri est à retirer à la salle des fêtes aux dates proposées :

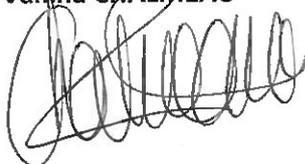
- 2 juin de 17h à 20h
- 11 juin de 17h à 20h
- 13 juin de 9h à 12h

Citystade

La chappe de béton entourant le city stade sera verte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02

La secrétaire de séance
Vanina CHALMEAU



Le Maire
Christian BOULEY

